

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 4 - Contre : 11 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-087

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Compétence Eau & Assainissement - Proposition de participation à l'étude de création d'un syndicat des eaux sur le secteur de l'ancien canton de PIERREFORT.

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-16 et L 5216-5 ;

CONSIDÉRANT que les communautés de communes et les communautés d'agglomération sont compétentes de plein droit en matière d'eau et d'assainissement.

RAPPELANT par ailleurs que les communes ont eu jusqu'au 1^{er} janvier 2020 (loi Engagement et proximité) pour exercer la « minorité de blocage » et reporter ce transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce transfert de compétence, SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ exercera en régie direct la compétence assainissement - collectif et non-collectif, gérant déjà le non-collectif - et qu'elle délèguera la compétence eau à des structures ad hoc existantes.

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte, que les communes de l'ancien canton de PIERREFORT souhaitent réaliser une étude préalable à la création éventuelle d'un syndicat des eaux regroupant ces communes.

RAPPELANT qu'il est proposé que la maîtrise d'œuvre de cette étude soit assurée par C.I.T.

VU la présentation faite par le représentant du maître d'œuvre auprès des membres du conseil municipal de PIERREFORT lors de la réunion en date du 21 novembre 2023 ;

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territorial ;

CONSIDÉRANT la demande d'au moins un tiers des membres du Conseil présent de voter au scrutin secret ;

Le Conseil Municipal, à 4 voix pour et 11 voix contre :

- * **DÉCIDE** de ne pas prendre part à l'étude préalable de création potentielle d'un syndicat des eaux sur le secteur de l'ancien canton de PIERREFORT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-088

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'année 2024 - Présentation du programme de voirie 2024.

VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ;

VU les articles L 2334-32 et suivants du C.G.C.T. ;

VU l'instruction n° IOML2322779J du 22 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et de dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) pour l'exercice 2024.

VU le rapport de la commission Cadre de vie ;

EXPOSANT le projet de Programme de voirie 2024 qui faisant suite au Programme de voirie 2020 a pour ambition de poursuivre le renforcement et la modernisation de certains tronçons de la voirie communale ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 190 170,88 € HT soit 228 205,06 € TTC ;

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;

CONSIDÉRANT dès lors le projet de plan de financement :

	Montants H.T.		Montants sur le H.T.
Travaux	176 337,50€	D.E.T.R. (40.00%)	
Maîtrise d'œuvre	5 833,38€	Autofinancement	76 068,35€
Divers	8 000,00€	(60.00%)	114 102,53€
Montant total HT	190 170,88€	Montant total HT	190 170,88€
T.V.A.	38 034,18€		
Montant total T.T.C.	228 205,06€		

CONSIDÉRANT que l'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- ✓ Réalisation des travaux de renforcement et de modernisation de la voie communale d'Isergues sur l'année 2024,
- ✓ Réalisation du reste des travaux sur l'année 2025.





Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * ARRÊTE le projet de *Programme de voirie 2024* ;
- * ADOPTE le plan de financement exposé ci-contre :

	Montants H.T.		Montants sur le H.T.
Travaux	176 337,50€	D.E.T.R. (40.00%)	76 068,35€
Maîtrise d'œuvre	5 833,38€	Autofinancement	114 102,53€
Divers	8 000,00€	(60.00%)	
Montant total HT	190 170,88€	Montant total HT	190 170,88€
T.V.A.	38 034,18€		
Montant total T.T.C.	228 205,06€		

- * SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-089

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Chemin rural dit de Saint-Gervais - Classement en voirie communale.

RAPPELANT que les caractéristiques du chemin rural dit de *Saint-Gervais* est devenu, de par son niveau d'entretien et son utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

CONSIDÉRANT dès lors qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

INDIQUANT que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de classer dans la catégorie « voies communales » le chemin rural dit de *Saint-Gervais* d'une longueur de 112.6 mètres ;
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



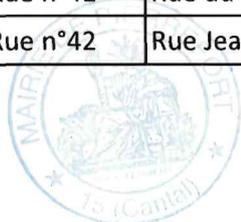

Commune de PIERREFORT
2 - Classement des voies communales
 Novembre 2023



N° de la voie	Désignation	Observations	Longueur en mètres
VC n°1	VC de la Souche		1 068
VC n°3	VC de la Grange Neuve		459
VC n°4	VC de Trénac - Rue Antonin Rispal		220
VC n°5	VC de Nozerolles		844
VC n°8	VC de Rouchès	76 m de non revêtue	309
VC n°9	Rue au village du Monteil - Chemin du Puech		146
VC n°10	VC du Monteil - Rue Antoine Richard		462
VC n°11	VC du Monteil vers RD990 La Rochette		2 068
VC n°11a	Rue au village de La Rochette		127
VC n°11b	Rue au village de La Rochette		26
VC n°12	VC de la RD265 vers Boussagot		436
VC n°12a	Rue au village de Boussagot		134
VC n°13	VCV de Boussagot par Boussac vers VC 10 - Rue de la Fon		2 289
VC n°13a	Rue au village de Boussac		46
VC n°13b	Rue au village de Boussac - Rue du Puy de la Motte		169
VC n°14	VC d'Isergues		1 055
VC n°15	VC du Ménial		621
VC n°16	VC du Courtil		177
VC n°16a	Rue au village du Courtil		87
VC n°17	VC de La Foulie		328
VC n°18	VC de Faverolles - Rue des Sagnes		273
VC n°18a	VC de Faverolles (au-dessous RD48)		42
VC n°18b	VC de Faverolles (au-dessus RD48)		77
VC n°19	VC du Colombier		77
VC n°21	VC du Pouget		537
VC n°22	VC de St-Gervais		233
VC n°24	VC de Poumeyrot		178
VC n°25	VC du Perrier		265
VC n°26	VC de Saint-Gervais		113
Rue n°1	Rue de la Mairie		242
Rue n°2	Rue du Planol		80
Rue n°3	Rue Jean Todt		117
Rue n°4	Rue de Montrozier		183
Rue n°5	Rue des Mésanges		134
Rue n°6	Rue et place de la Fontaine		170

N° de la voie	Désignation	Observations	Longueur en mètres
Rue n°7	Rue de la Bourrée		130
Rue n°8	Rue chemin des Pinsons		79
Rue n°9	Rue de l'avenue Pompidou vers rue Mairie		61
Rue n°10	Rue Côte des pommiers		276
Rue n°11	Rue des Écoles		183
Rue n°12	Rue de la RD65 vers bâtiment école primaire		78
Rue n°14	Rue du Barry		211
Rue n°15	Rue du Rocher		190
Rue n°16	Rue du Foirail		160
Rue n°17	Rue des Frères		69
Rue n°18	Rue du Breuil		136
Rue n°19	Rue de la piscine		136
Rue n°20	Rue et place de l'Église		154
Rue n°21	Rue Del Pastié		37
Rue n°23	Rue sous maison de retraite		63
Rue n°24	Rue du Pont de la Mare vers la Place du Concours		37
Rue n°24a	Allée des Tilleuls		56
Rue n°24b	Allée des Tilleuls		26
Rue n°25	Rue de Planchis		165
Rue n°26	Rue des Moulins		42
Rue n°26a	Rue des Moulins (bas)		64
Rue n°27	Rue de Fontfrède		464
Rue n°28	Impasse des Iris		170
Rue n°29	Rue du Monteil		264
Rue n°30	Rue du Bois		229
Rue n°31	Rue du Stade		608
Rue n°32	Rue des Sapins		301
Rue n°33	Rue Beausoleil		575
Rue n°34	Rue du cimetière		65
Rue n°35	Rue Bellevue		403
Rue n°36	Impasse des 4 vents		311
Rue n°37	Rue du Puy Chamonet		453
Rue n°38	Rue de l'Aubrac		341
Rue n°39	Impasse de l'Écir		176
Rue n°40	Rue Côte de Chabridet		445
Rue n°41	Rue du Gévaudan		127
Rue n°42	Rue Jeanne Dessaigne		304

Total des voies communales 21 381





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-090

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Opérations de recensement de la population 2024 - Redéfinition des districts et des rémunérations des agents recenseurs.

VU la délibération n°D2023-069 en date du 19 septembre 2023 relative aux opérations de recensement de la population avec désignation d'un coordinateur et le recrutement d'agents recenseurs ;

RAPPELANT que l'enquête se déroulera du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024 inclus ;

CONSIDÉRANT que la taille de la commune de PIERREFORT impose sa division en deux districts chacun attribué à un agent recenseur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir les districts devenus les districts 3 et 4 ;

INDIQUANT le montant de la dotation forfaitaire de 1 817€ (pour mémoire 1 829€ en 2018) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction des districts d'intervention à savoir :
 - 1 500€ brut pour le 3^{ème} district,
 - Et 1 300€ brut pour le 4^{ème} district.
- * **DIT** que les autres dispositions de la délibération visée plus haut restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-091

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Secrétariat de mairie - Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{nde} classe.

VU l'article L 313-1 du code général de la Fonction publique ;

RAPPELANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique devenu le comité social territorial.

CONSIDÉRANT que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

VU la délibération n°D2023-024 en date du 6 avril 2023 relative à la mise à jour du tableau des emplois de la commune de PIERREFORT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{nde} classe, à compter du 1^{er} décembre 2023, en raison de la disponibilité prochaine du poste de secrétaire de mairie à temps non-complet sur une durée de 20h00 hebdomadaires ;

VU la candidature de Madame Christine COSTEROUSSE, adjoint administratif principal de 2^{nde} classe de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **CRÉE** un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{nde} classe permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- * **MODIFIE et ADOPTE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2023 de la manière suivante :
 - Filière : administrative
 - Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux ;
 - Grade : adjoint administratif territorial principal de 2^{nde} classe
 - ancien effectif 0
 - nouvel effectif 1





- * **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2023, chapitre 012 articles 6411 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-092

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Agent gestionnaire du gîte de groupe et binôme de la gestionnaire de l'agence postale communale - Proposition de stagiairisation à compter du 1er janvier 2024.

VU l'article L 313-1 du code général de la Fonction publique ;

RAPPELANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

EXPOSANT les missions occupées par l'agent en charge de la gestion du gîte de groupe à titre principal :

- ✓ Gestion et administration du gîte de groupe dit *Grange Salat* : Accueil et renseignement, entretien et blanchisserie, planning de réservation, gestion comptable... (temps de travail : 17h30 hebdomadaires annualisées /35h),
- ✓ Binôme de l'agent en charge de la gestion et de l'administration de l'agence postale communale : tenue de l'APC une matinée par semaine et remplacement congés/formation de l'agent titulaire (temps de travail : 5h30 hebdomadaires annualisées /35h).

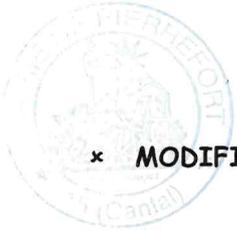
CONSIDÉRANT les états de service de l'agent et sa manière de servir ;

PROPOSANT de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- ✓ Un emploi de catégorie C au grade d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet dont la durée hebdomadaire du service est fixée à 17h30/35^e ;
- ✓ Un emploi de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial à temps non-complet dont la durée hebdomadaire du service est fixée à 5h30/35^e.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **CRÉE** un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'effectuer les missions de gestionnaire du gîte de groupe à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires (17h30/35^e), à compter du 1^{er} janvier 2024.
- * **MODIFIE et ADOPTE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante :
 - Filière : animation
 - Cadre d'emplois : adjoints d'animation territoriaux ;
 - Grade : adjoint d'animation territorial
 - ancien effectif 1
 - nouvel effectif 2
- * **CRÉE** un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'effectuer les missions de binôme de l'agent gestionnaire de l'agence postale communale à temps non complet à raison de 5 heures 30 hebdomadaires (5h30/35^e), à compter du 1^{er} janvier 2024.



- * **MODIFIE et D'ADOpte** le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante :

Filière : administrative

Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux ;

Grade : adjoint administratif territorial

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

- * **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2024, chapitre 012 articles 6411 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-093

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget principal exercice 2023 - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-BP2023-4.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

VU la délibération n°2023-029 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

VU la délibération n°2023-049_V3 en date du 30 mai 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-BP2023-1 du Budget principal sur l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2023-073 en date du 19 septembre 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-BP2023-2 du Budget principal sur l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2023-083 en date du 18 octobre 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-BP2023-3 du Budget principal sur l'exercice 2023 ;

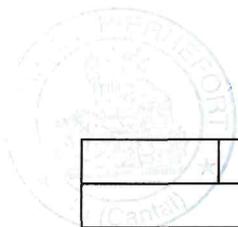
PROPOSANT la décision modificative ci-contre du budget principal pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ADOPTE** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



			28/11/2023	Dépenses	Recettes
Budget Principal - DM-BP2023-4					
Section de fonctionnement					
60621		Combustibles	-	3 000,00 €	
615231		Voiries	-	4 000,00 €	
6531		Indemnités		1 500,00 €	
66111		Intérêts		13 000,00 €	
6615		Intérêts		3 000,00 €	
673		Annulation de titre		25,00 €	
6811		Amortissements	-	1 000,00 €	
023	HO	Virement à la section d'investissement	-	9 525,00 €	
				- €	- €
Section d'investissement					
1342	op.120	Amendes de polices			3 683,45 €
1341	op.120	Subventions État			- 9 888,73 €
13258	op.125	Syndicat départemental de l'énergie			2 702,15 €
28	28041632	Bâtiments & installations (amortissements)			- 1 000,00 €
021	HO	Virement de la section de fonctionnement			- 9 525,00 €
020	HO	Dépenses imprévues	-	14 028,13 €	
			-	14 028,13 €	- 14 028,13 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-094

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Eau & Assainissement - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-E&A2023-4.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

VU la délibération n°2023-043 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget annexe Eau & assainissement ;

VU la délibération n°2023-050 en date du 30 mai 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-E&A2023-1 du budget annexe Eau & assainissement sur l'exercice 2023 ;

VU la décision n°2023-13 en date du 1^{er} août 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-E&A2023-2 du budget annexe Eau & assainissement sur l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2023-074 en date du 19 septembre 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-E&A2023-3 du budget annexe Eau & assainissement sur l'exercice 2023 ;

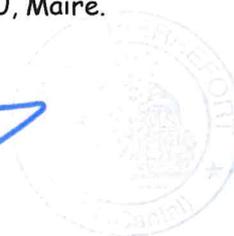
PROPOSANT la décision modificative suivante du budget annexe Eau & assainissement pour l'exercice 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ADOpte** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



28/11/2023			Dépenses	Recettes
Budget annexe eau & assainissement - DM-E&A2023-4				
Section de fonctionnement				
6061		Fournitures non-stockables	5 600,00 €	
6063		Fournitures d'entretien et petits équipements	136,00 €	
6071		Compteurs	- 2 000,00 €	
61523		Réseaux	2 000,00 €	
61528		Autres (STEP)	2 000,00 €	
6228		Divers (analyses)	3 700,00 €	
6262		Frais de télécommunication	1 500,00 €	
6378		Autres taxes et redevances	407,00 €	
6218		Autres personnels extérieurs	- 1 000,00 €	
66111		Intérêts des emprunts	1 500,00 €	
022		Dépenses imprévues	- 1 000,00 €	
023		Virement à section d'investissement	- 12 843,00 €	
			- €	- €
Section d'investissement				
2315	Op.18	Installations matériels & outillages techniques	- 55 000,00 €	
1313	Op.18	Subventions d'équipement		- 18 333,00 €
2151	Op.20	STEP	- 3 500,00 €	
2315	Op.29	Assainissement & AEP Faverolles	70 000,00 €	
2315	Op.30	Réhabilitation réseaux Bourg	- 72 839,88 €	
13111	Op.30	Subventions agence de l'eau		- 36 790,00 €
1641	HO	Capital des emprunts	- 3 500,00 €	
020	HO	Dépenses imprévues	- 3 126,12 €	
021	HO	Virement de la section de fonctionnement		- 12 843,00 €
			- 67 966,00 €	- 67 966,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-095

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Coupe de bois en forêt communale dans le cadre du programme d'aménagement 2013-2032.

VU le programme d'aménagement forestier 2013-2032 établi par l'O.N.F. ;

INFORMANT que, conformément au document d'aménagement forestier, une coupe d'amélioration est inscrite à l'état d'assiette 2024 en forêt communale pour :

- Le Canton Le PISSIN parcelle 12, pour une surface de 6.80 ha et un volume approximatif de 200 m³ (parcelle située sur le territoire communal de PAULHENC) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de décider de l'affectation de ces bois.

INFORMANT également que le programme d'aménagement forestier prévoyait pour l'année 2024 une coupe d'amélioration sur le Canton de CHABRIDET parcelle 8 (A), pour une surface de 3 ha 90 a.

CONSIDÉRANT que cette coupe a dû être réalisée de manière anticipée en 2022 à la suite de condition climatique ayant conduit au déracinement de nombreux arbres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ENTÉRINE** la proposition de vente de cette coupe sur pied ou en bois façonné et de mise en bord de route les produits du Canton de PISSIN parcelle 12 destinés à la vente ;
- * **CONFIE** l'exploitation de la coupe à un entrepreneur de travaux forestiers, la maîtrise d'œuvre étant confiée à l'O.N.F. ;
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-096

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Coupe de bois exceptionnelle en forêt communale.

VU la délibération n°D2022-078 en date du 24 novembre 2022 relative à la coupe de bois exceptionnelle en forêt communale ;

CONSIDÉRANT que suite aux nombreux dépérissements de l'été 2023 (arbres secs), il y a lieu de réaliser à nouveau les coupes suivantes en forêt communale :

- Coupe de produits accidentels (scolytes) : canton de CHABRIDET, parcelles 9 et 10 pour une surface de 10 ha 35 ares et un volume estimé de 2000 m³.

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, la forêt accueillant du public, et afin de conserver la valeur marchande des arbres concernés, ces deux parcelles seront coupées à ras ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **ENTÉRINE** la proposition de vente de cette coupe sur pied ou en bois façonné en fonction de la conjoncture économique, à la diligence de l'O.N.F. ;
- × **DÉCIDE** de l'inscription au prochain budget les frais de garderie et le financement des impôts fonciers ;
- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-097

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Environnement & transition énergétique - Soutien au projet de Saint-Flour Communauté de développement du photovoltaïque en toiture.

Éléments de contexte

Dans le cadre du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Est Cantal, réalisé en 2019, les consommations énergétiques du territoire de Saint-Flour Communauté s'élevaient à 803 GWh ; essentiellement dues à la mobilité (53%) et aux besoins en chauffage (27%) des habitants du territoire.

En 2019, la production énergétique de ce même territoire était de 471 GWh, ce qui couvre donc près de 59% des consommations (bien au-delà de la tendance nationale qui est de 16,5%).

Les principales sources d'énergie renouvelable identifiées sont l'hydroélectricité (33%), le bois énergie industriel ou tertiaire (20%), l'éolien (19%) ou encore le bois énergie domestique (17%).

Le solaire photovoltaïque ne représente que 7% de ce mix énergétique et revêt donc un fort potentiel de développement pour le territoire de Saint-Flour Communauté. À ce titre, les élus communautaires ont donc souhaité accompagner le développement du solaire photovoltaïque en toiture/parkings à travers plusieurs solutions :

- Le lancement d'un cadastre solaire intercommunal : qui permettra aux habitants et professionnels d'évaluer le potentiel solaire de leurs toitures et surfaces de parking via une application internet grand public. Ils pourront ainsi simuler des projets de vente totale ou d'autoconsommation ;
- La solarisation des toitures publiques de l'intercommunalité : un premier projet d'autoconsommation devrait être lancé sur la toiture du centre aqualudique de Saint-Flour (bâtiment le plus énergivore du patrimoine de l'intercommunalité) ;
- L'expérimentation d'une solarisation en toiture/parkings à plus grande échelle sur une maille communale : la commune de Pierrefort est pressentie pour ce projet, sous réserve de son accord ;
- La création d'une société d'investissement locale pour le portage des projets de production d'énergies renouvelables : cette société se voudrait majoritairement publique afin de garder la valeur ajoutée sur le territoire.

Zoom sur l'expérimentation de solarisation à une maille communale

Un projet de solarisation sur une maille communale permettrait de proposer plusieurs toitures photovoltaïques de tailles différentes sur différents bâtiments d'un même territoire. On parle alors de grappes photovoltaïques.

En groupant plusieurs toitures dans un même investissement il est ainsi possible d'atteindre une taille critique pour rationaliser et mutualiser les coûts, pour gagner en efficacité mais aussi pour diminuer les risques d'exploitation des toitures. Cela permet également de massifier la production énergétique plus rapidement sur un territoire.



La commune de Pierrefort pourrait se prêter à ce type de projet car elle dispose d'un patrimoine public important : Saint-Flour Communauté (une dizaine de bâtiment), Commune de Pierrefort (une vingtaine de bâtiment), Conseil Départemental (collège + centre routier), SDIS du Cantal (Centre de secours), Office Public de l'Habitat du Cantal (HLM). D'autres bâtiments pourraient également se prêter à l'installation de panneaux solaires comme la Maison de retraite et pourraient être intégrés aux réflexions.

Si la commune de Pierrefort est volontaire pour travailler sur ce sujet, une étude pourrait être lancée par Saint-Flour Communauté afin d'identifier les toitures les plus adéquates pour recevoir des panneaux photovoltaïques, de dimensionner les grappes et de définir le modèle économique de chaque projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **SE PRONONCE** pour le soutien du projet communautaire de développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire de SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-098

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Soutien de la motion sur la présence indispensable de médecins scolaires sur l'arrondissement de SAINT-FLOUR.

Les élus du Conseil Municipal de PIERREFORT tirent le signal d'alarme quant à l'absence, sur le territoire, de médecins scolaires avec des conséquences sur les élèves.

Le Département du Cantal dispose de trois centres médico-scolaires dont un à Saint-Flour.

Après des départs successifs à la retraite, les trois médecins en exercice n'ont pas été remplacés. Le Service Public d'Éducation n'assure plus aujourd'hui sa mission de promotion de la santé.

Ce contexte inquiète quant à l'avenir du service médico-scolaire sur l'arrondissement de Saint-Flour.

Cette pénurie de médecins a des conséquences auprès des enfants et des familles, notamment les plus démunies dont la précarité sociale accroît les risques sanitaires et le non recours aux soins.

L'absence de bilan de santé, de dépistage précoce des problèmes de vue, d'audition, de langage ou encore de troubles des apprentissages, compromet le droit à l'éducation à la santé à l'école.

L'OMS, rappelle pourtant que la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et pas uniquement l'absence de maladie.

De plus, la stratégie nationale des pouvoirs publics pour la période 2018-2022 a la volonté d'inscrire la santé à l'école dans une démarche globale : « la politique de santé de l'enfant doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de ses effets de long terme sur le développement de l'enfant et sa réussite éducative, ainsi que sur les inégalités de santé » comme le prévoit le décret du 29 décembre 2017.

Dans ce contexte de pénurie de médecins scolaires, comment l'éducation nationale envisage-t-elle de répondre à ses responsabilités de santé publique dans les écoles du territoire ?

Les élus du Conseil Municipal de PIERREFORT expriment leurs vives inquiétudes sur les conséquences sur le bien-être et le développement des enfants face à ces inégalités de santé, tant dans le repérage que la prise en charge et l'accès aux soins.

Par la présente motion, ils demandent à l'Éducation Nationale d'assurer une présence indispensable d'un médecin scolaire sur l'arrondissement de Saint-Flour et notamment sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DEMANDE** à l'éducation nationale d'assurer une présence indispensable de médecins scolaires sur l'arrondissement de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
23/11/2023	30 NOV. 2023	30 NOV. 2023	DÉLIB-2023-099

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Claudie PEZET.

Claudie PEZET a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Association de Sauvegarde des Monts du Cantal - Proposition de participation de la commune de PIERREFORT au collège des communes.

CONSIDÉRANT que l'association de Sauvegarde des Monts du Cantal, conformément à ses statuts, souhaite promouvoir et développer le territoire, défendre l'identité culturelle des paysages ainsi que leurs intérêts économiques et sociaux ;

CONSIDÉRANT, que c'est dans ce but que, lors de sa dernière assemblée générale en date du 18 août 2023, l'association a créé un collège des communes afin de prendre en compte les attentes de celles-ci, ainsi que les projets publics ou privés pouvant éclore sur chacune des communes.

CONSIDÉRANT que ce projet de développement comporte quatre thèmes :

- ✓ Agriculture, pastoralisme et paysages,
- ✓ Attractivité du territoire : cadre de vie des habitants et tourisme,
- ✓ Protection de la ressource en eau,
- ✓ Énergie renouvelable et alternatives aux éoliennes.

CONSIDÉRANT qu'un partenariat a été conclu entre l'association et l'école d'ingénieur VETAGROSUP de MARMILHAT (63) afin d'établir un diagnostic de territoire et proposer des pistes de développement.

VU la présentation de Mathieu HUBERT, Président de l'association de Sauvegarde des Monts du Cantal, du projet de création d'un collège des communes ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de participer à ce collège des communes en contribuant à la réflexion autour des projets publics ou privés pouvant éclore sur chacune des communes suivant les thèmes retenus par l'association de Sauvegarde des Monts du Cantal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.